

Association Bagnolaise d'Information – ABI
Chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt
Téléphones : 0494406415 ou 0607413600
Courriel : dumont.william@wanadoo.fr ; Site Internet : www.abi-bagnols-en-foret.site.voila.fr

Communiqué du 1^{er} octobre 2008

L'accroissement de la production industrielle, agricole et des services commerciaux correspondants, ainsi que de la consommation liée à l'élévation du niveau de vie, engendrent inévitablement une masse grandissante de déchets qu'il convient de gérer dans une approche consensuelle de « développement durable » permettant la préservation d'un environnement que nous transmettrons aux générations futures.

Une telle prise de conscience, qui devrait être évidente pour tous, se heurte encore trop souvent, dans notre pays, à la frilosité ou au manque d'imagination du Pouvoir central, de ses représentants locaux ou de certains élus, face à la pression de puissants intérêts financiers intéressés par la rentabilité à court terme de solutions anciennes, simplistes et dont l'expérience a cependant montré la dangerosité.

L'exemple de la « Décharge » du petit village de moins de 2300 habitants de Bagnols en Forêt (Var) est particulièrement illustratif de ce type de démission scandaleuse et criminelle qui conduit à une situation gravement préjudiciable aussi bien à la conservation de magnifiques sites de l'Estérel qu'à la santé des populations actuelles et futures.

Par une regrettable facilité, les arrêtés préfectoraux successifs permettant, depuis 1975, à cette « Installation Classée pour la Protection de l'Environnement » de fonctionner, ont été pris en « *considérant qu'aucune alternative au stockage des déchets ménagers et assimilés (c'est comme cela qu'on appelle l'enfouissement sous terre !), n'existe* », au lieu d'inciter à la mise en œuvre de solutions fiables qui ont été décidées ailleurs pour satisfaire la réglementation environnementale française et européenne.

Des informations alarmistes pour l'environnement ont été signalées par lettre du 8 octobre 2007 au Préfet du Var, permettant de découvrir un trafic d'enfouissement illicite de plusieurs centaines de milliers de tonnes de Mâchefers depuis trois ans. Le tohu-bohu exagéré qui a suivi, orchestré principalement par le gestionnaire de cette décharge et certains membres du Syndicat Mixte de Traitement des ordures Ménagères – SMITOM, avait peut-être pour objectif de détourner l'attention d'autres turpitudes graves.

En effet il y en avait et elles existent toujours ! C'est ce que prouve une vidéo de 22 minutes que nous avons réalisée le 22 septembre 2008, montrant qu'aucune surveillance sérieuse des activités n'est exercée et que la réglementation est bafouée par un enfouissement continu et massif, sans précaution et en vrac, de toutes sortes de déchets, y compris recyclables et même dangereux.

.../...

Une telle situation ahurissante a aussi fait l'objet d'un procès-verbal de constat d'huissier du 12 septembre 2008 pour, dans l'alvéole 6 du site 3, outre des déchets ménagers n'ayant visiblement pas fait l'objet d'un tri sélectif et déchargés en vrac, la présence disparate de plusieurs objets et matériaux divers interdits, pneus auto, éviers inox, palettes de bois avec clous dont l'une était accrochée au film protecteur de la membrane latérale géotechnique, gravats béton, barres de fer... Une déchirure horizontale de près de 2 mètres du film protecteur est même bien visible sur les photos prises. Aucune garantie ne peut être donnée, dans ces conditions, sur l'absence de pollution souterraine par les lixiviats ou en ce qui concerne la santé des nombreux volatiles festoyant sur ces immondices.

Tout cela, qui n'a jamais sans doute été jusqu'alors observé par l'Inspecteur des établissements classés auprès duquel nous nous tenons à la disposition, expliquerait pourquoi il n'y a pas dans le Var, malgré une recherche du Conseil Général depuis plusieurs années, de Maires candidats pour avoir une décharge de ce type sur le territoire de leurs communes.

Comment peut-on croire que cela puisse continuer ? Et pourtant un appel d'offres a été lancé par le SMITOM, sur ces bases inchangées, pour l'exploitation pendant les 14 prochaines années d'un nouveau site 4 sur cette emprise située sur le domaine privé de la commune de Bagnols. Une lettre du 25 septembre 2008 du Préfet du Var considère que la procédure nécessaire a été régulièrement conduite, en particulier par le Commissaire Enquêteur (qui a pourtant mentionné dans ses conclusions motivées page 18 « il est nécessaire d'éviter l'enfouissement de produits à décomposition lente, voire inexistante et que les ordures ménagères à traiter sur le site fassent l'objet d'un tri ainsi que d'un suivi pour n'enfouir que des résidus non fermentescibles prenant moins de volume »). Il y est fait également référence à l'accord donné à l'unanimité par la Commission Locale d'Information et de Surveillance, alors qu'il est bien précisé au procès-verbal que cet accord est conditionné par la fourniture attendue d'un rapport d'exploitation en 2006 et 2007 plus sérieux et répondant à des questions précises dont le relevé a été remis en séance. Il y est enfin précisé que le projet d'arrêté avait été soumis pour observations à l'exploitant, ce qui n'a pas été le cas pour le Maire de Bagnols qui a la maîtrise foncière du site.

Nous sommes prêts à nous battre, par tous les moyens, non pas contre la continuation du service public du traitement des déchets, mais contre toutes ces scandaleuses dérives bafouant les précautions élémentaires en matière d'environnement, les décisions de la Communauté Européenne et même les textes légaux ou réglementaires français, contre ce laxisme et ces mensonges. Puisque l'on se moque de nous et que la situation nous paraît grave, que l'on ne tient aucun compte des propositions du Maire de Bagnols, nous allons alerter, preuves à l'appui, l'opinion publique et le Commissaire chargé de l'environnement à la Commission Européenne. Nous sommes persuadés que le Président de la République, le Ministre d'Etat et la Secrétaire d'Etat chargés de l'environnement, disposant enfin d'informations qu'on leur cache, prendront leurs responsabilités.

Le Président

William Dumont